

**OBJECTIFS DE FORMATION EN LANGUES VIVANTES ETRANGERES  
POUR LES CPGE ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES OPTIONS SCIENTIFIQUE,  
ÉCONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

**Objectifs de formation**

L'enseignement des langues vivantes en CPGE économiques et commerciales constitue un volet essentiel de la formation générale. La raison en est claire : les carrières auxquelles se destinent les étudiants des Écoles de Management ont désormais une dimension internationale et interculturelle.

Dans cette perspective, et selon les préconisations européennes, l'enseignement obligatoire de deux langues vivantes est proposé aux étudiants afin qu'ils puissent acquérir les compétences linguistiques et les connaissances culturelles nécessaires à leur insertion professionnelle et à leur ouverture au monde.

Pendant les deux années de formation, on veillera à développer chez les étudiants les compétences suivantes :

- comprendre le sens précis de textes d'origine et de nature variées, relativement longs et complexes, portant plutôt sur des questions contemporaines, notamment dans le domaine des institutions et des réalités politiques, économiques et sociales, en lien direct avec la langue étudiée. En comprendre le contenu, la structure et la fonction (informative, argumentative, explicative, etc...), en percevoir les enjeux dans une perspective propre à l'aire linguistique concernée, en saisir le sens explicite ou implicite et les connotations culturelles (humour, politesse, registre de langue, etc). Pour favoriser cette compréhension fine, on veillera à diversifier les types d'exercices : commentaire, confrontation de points de vue, synthèse, analyse, traductions,
- comprendre un locuteur natif s'exprimant clairement à une allure normale et poursuivant une argumentation, même complexe, sur un sujet général en lien avec l'aire linguistique concernée. On veillera pour l'entraînement à cette compréhension, à avoir recours à des documents authentiques (vidéos, podcasts, émissions de télévision, de radio),
- s'exprimer dans une langue correcte (maîtrise grammaticale, phonologie) et riche (lexique pertinent et nuancé), avec fluidité et authenticité (en respectant les codes et registres spécifiques de la langue orale), de façon claire et efficace, pour développer un point de vue de façon nuancée. Se montrer capable d'auto-correction,
- participer à une conversation avec un locuteur natif, dans une langue correcte, avec aisance et spontanéité, en adoptant un registre pertinent, un lexique varié et en obéissant aux codes sociolinguistiques appropriés à la situation de communication,
- rédiger un rapport ou un essai dans une langue correcte, de manière claire, détaillée et structurée sur une grande gamme de sujets pour développer un point de vue, exposer une argumentation et donner une opinion, en respectant les codes et registres spécifiques de la langue écrite.

On proposera, le cas échéant, des thématiques croisées avec d'autres disciplines. Il convient de rappeler que si ces compétences sont distinguées par commodité pour en décrire le niveau attendu, elles doivent toujours être travaillées et évaluées conjointement.

Il convient de rappeler que, bien que prenant place dans ce cadre général, le premier semestre de la première année aura une fonction bien particulière dont l'objectif essentiel est l'homogénéisation du niveau des étudiants. Pour cela, les premiers mois devront être axés sur :

- l'accès à une compréhension fine et non seulement globale, à l'écrit comme à l'oral,
- l'acquisition d'une expression maîtrisée et adéquate,
- l'acquisition d'une méthode solide pour chaque exercice proposé.